

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

Décision n° 61490 du 12 novembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest

NOR : INTJ1417181S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 54306 du 28 juillet 2014 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2014;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 octobre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie – affectés en gendarmerie mobile

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Le Bozec, Michel Nigend : 83 826

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Bouque, Marc Nigend : 98 117

Bouin, Pascal Nigend : 271 903

Galland, Jean-Yves Nigend : 273 180

Samson, Yann Nigend : 275 635

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve:

Gonthier, Jacques Nigend : 96 837

Chassine, Eric Nigend : 272 252

Girardeau, Pascal Nigend : 273 323

Berrod, Frédéric Nigend : 271 691

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Le Rohellec, Richard Nigend : 105 715

Zammit, Christophe Nigend : 276 115

Duvivier, Christophe Nigend : 272 954

Robin, Laurent Nigend : 275 487

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie –
affectés en gendarmerie départementale*

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve :

Dufour, Robert Nigend : 34 564

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Raoult, Patrice Nigend : 117 443

Marion, Yves Nigend : 83 182

Treptel, André Nigend : 89 186

Montmirel, Claude Nigend : 89 489

Brizé, Bernard Nigend : 96 461

Quilliot, Bruno Nigend : 122 210

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Robert, Jean-Christophe Nigend : 110 908

Le Carre, Patrice Nigend : 138 829

Sohier, Cyril Nigend : 275 747

Edouard, Eric Nigend : 272 968

Guého, Christian Nigend : 103 687

Lostys, Yvon Nigend : 104 834

Schoepfer, Thierry Nigend : 275 679

Le Maout, Philippe Nigend : 102 431

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Pallardy, Christian Nigend : 96 874

Tréguer, Roland Nigend : 113 685

Gurowski, Eric Nigend : 116 150

Goalou, Jean-Jacques Nigend : 116 384

Ringaut, Jean-François Nigend : 117 445

Morla, Laurent Nigend : 134 416

Moal, Agnès Nigend : 148 293

Gambert, Laurent Nigend : 273 186

Conan, Gilles Nigend : 272 386

Le Gros, Jean-Luc Nigend : 274 100

Lehot, Amélie Nigend : 196 345

Bénéa, Stéphane Nigend : 271 655

Le Bouler, Romuald Nigend : 274 034

Amiot, Fabrice Nigend : 271 401

Le Guern, Pascal Nigend : 274 103

Harnay, Amandine Nigend : 194 739

Delsaut, Erwan Nigend : 272 675

Pavis, Fabrice Nigend : 275 048

Suet, Rachel Nigend : 191 665

Hervé, Claude Nigend : 273 653

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale*

Néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 novembre 2014.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
H. RENAUD